

# Na'Thur Sauvage

La lettre d'information de votre association

N° 1 Janvier 2012

Dans ce numéro

Présentation **P.1**

Synthèse **P.1**

Projets **P.1**



## EDITO

Tous nos vœux de bonheur, de santé et de paix pour la nouvelle année qui commence.

Vous serez destinataire régulièrement et en fonction de l'actualité de l'Association « Na'Thur Sauvage » de cette newsletter dont l'objectif principal est de vous tenir informés des actions réalisées, en cours et à venir ...

## Une association pour protéger et restaurer la Thur !

### Des adhérents de plus en plus nombreux !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous comptons déjà plus de 50 membres dans notre association. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les pêcheurs ne sont pas majoritaires. C'est une bonne chose, cela prouve que nous ne sommes pas une AAPPMA bis, mais bel et bien une association de protection et de sauvegarde du bassin versant de la THUR !

### Nos dernières actions :

- **19 avril 2011** : Création de l'association Na'Thur Sauvage, pour la conservation, la protection et la restauration du réseau hydrographique de la Thur. Inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance de Thann : Vol. n°42 - Folio n°54
- **12 septembre 2011** : Opération rivière propre autour de Bitschwiller-les-Thann.
- **10 novembre 2011** : Dépôt de plainte n° 00868/2011, pour la pollution à Ranspach.
- **Décembre 2011** : Début des envois d'un courrier de présentation, aux élus concernés par la Thur ... et premiers RDV.

## A vos agendas !

### ● Opération rivière propre

Samedi 28 avril 2012. Rendez-vous à 14 h, place du café du pont à Malmerspach.

### ● Opération rivière propre

Samedi 26 mai 2012. Rendez-vous à 14 h, au parking du super U à Bitschwiller-les-Thann.

### Des projets ...

Au programme de ce début d'année, des rendez-vous avec les élus locaux : Président de la ComCom de St-Amarin, Président du syndicat mixte de la moyenne Thur, des maires de communes riveraines et d'autres suivront bientôt ... Nous leur présenterons notre association et nos objectifs. Nous ciblerons également les écoles en vue de conduire avec elles des actions pédagogiques. Des actions « rivières propres » sont prévues (cf. Agenda) sur des points « sensibles ». Une **Assemblée Générale** prochaine nous permettra de nous rencontrer et pour certains de faire connaissance ...

## Infos juridiques

### L'entretien régulier d'un cours d'eau : un devoir !

Propriétaires riverains, des droits mais aussi des responsabilités.

### Article L.215-14 du code de l'environnement

« ..., le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Références législatives : <http://www.legifrance.gouv.fr>



Tél. du Président : 06.12.08.07.61

Courriel : [contact@nathur-sauvage.fr](mailto:contact@nathur-sauvage.fr)

Site internet : [www.nathur-sauvage.fr](http://www.nathur-sauvage.fr)

**L'eau c'est la vie, protégeons là !**